

## Deuxième séance, mercredi 12 février 2025

Présidence de Françoise Savoy (PS/SP, SC)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
2024-GC-240	Motion	Modification de la LAtEc, article 150 alinéa 3	Prise en considération	<i>Rapporteur-e</i> Daniel Savary Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2024-DFIN-44	Rapport	Fonds et provisions ! Pour une meilleure vision d'ensemble (Rapport sur postulat 2023-GC-278)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
		Prise de congé de M. le Député Benoît Rey		
2025-GC-26	Election (autre)	Un-e secrétaire général-e du Grand Conseil, en remplacement de Mireille Hayoz	Scrutin uninominal	
2024-GC-322	Election (autre)	Un membre suppléant de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Julien Vuilleumier		
2025-GC-1	Election (autre)	Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de Mme Alessia Chocomeli (Ministère public)		
2013-GC-41	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Carole Baschung, Pierre Mauron, Carole Raetzo et Julien Vuilleumier.

M<sup>me</sup> et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Romain Collaud, Olivier Curty et Philippe Demierre, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

## Divers 2013-GC-40

### Assermentation

**Assermentation** de M<sup>mes</sup> Nadine Aebischer, Yasemin Bayhan Nager, Mireille Schaller Huguenot et de M. Felix Lerf, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de février 2025.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Présidente du Grand Conseil.** Mesdames, Monsieur, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre. Félicitations (*Applaudissements*)

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

## Motion 2024-GC-240

### Modification de la LATeC, article 150 alinéa 3

Rapporteur-e:	<b>Savary Daniel</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) <b>Wicht Jean-Daniel</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement</b>
Dépôt:	<b>10.10.2024</b> (BGC octobre 2024, p. 3819)
Développement:	<b>10.10.2024</b> (BGC octobre 2024, p. 3819)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>16.12.2024</b> (BGC février 2024, p. 168)

### Prise en considération

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a analysé avec beaucoup d'intérêt la réponse du Conseil d'Etat à la motion que j'ai déposée avec mon collègue Daniel Savary. Dans son message, le Conseil d'Etat estime que l'article 150 al. 3 de la LATeC n'a, en général, pas posé de problème particulier dans la pratique, depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le Club des communes, dans son analyse et dans son message aux députés, indique que notre proposition correspond d'ailleurs à la pratique en vigueur.

Eh bien non chers collègues! L'année dernière, une demande de permis de démolir de plusieurs petites constructions sur deux parcelles d'un maître d'ouvrage, notamment des serres, a dérapé. Aucune opposition n'a été déposée par les citoyens de la commune lors de la mise à l'enquête publique. La commune a émis, par la suite, un préavis positif. Sur la base de ce préavis, le maître d'ouvrage a demandé une autorisation anticipée de démolir les serres d'une parcelle promise-vendue à un tiers auprès de la Préfecture. Cette dernière n'a pas répondu à la demande. Après prise de contact avec le SeCA, le maître d'ouvrage apprend que tous les préavis des services d'Etat sont positifs et que le préavis de synthèse du SeCA sera envoyé les jours suivants à la Préfecture. Le maître d'ouvrage donne l'ordre de démarrer les travaux de désamiantage en attendant le permis de démolir.

Pour rappel, chers collègues, le désamiantage ne nécessite pas un permis, mais seulement une annonce auprès de la SUVA accompagnée d'un rapport. Une semaine après le début des travaux, la Préfecture ordonne l'arrêt des travaux. Deux jours plus tard, le maître d'ouvrage reçoit le permis de démolir de la Préfecture, avec une mention en gras, soulignée trois fois – j'exagère sur les trois fois –, que le maître d'ouvrage s'expose à une enquête pénale s'il débute les travaux durant les 30 jours du délai de recours. Le maître d'ouvrage respecte les 30 jours du délai de recours. Comble de malchance, ce délai de 30 jours tombe dans le délai des fériés judiciaires, soit rajout de deux semaines supplémentaires d'attente. Les travaux de désamiantage lancés le 1<sup>er</sup> juillet ont pu reprendre finalement le 5 septembre suivant. Deux mois de retard qui auraient pu faire échouer la promesse de vente. Cerise sur le gâteau, bien que le maître d'ouvrage ait respecté le délai de recours, la Préfecture a tout de même lancé la procédure pénale. Recours du maître d'ouvrage, échanges de lettres entre son avocat et l'autorité, plus de trois mois de procédure pour une amende de 300 francs. Beaucoup d'énergie perdue inutilement, d'énerverment pour rien, mais 10 000 francs de frais pour le maître d'ouvrage en honoraires d'avocat et en frais d'indemnisation de l'entreprise de démolition pour le transport aller-retour des machines sur le chantier.

Je tiens à remercier infiniment le Conseil d'Etat pour la réponse à cette motion, qui a battu le record du monde de la rapidité, et surtout pour son acceptation.

Pour clore cette saga, je vous prie, chères et chers collègues, d'accepter cette motion, comme vous le recommande le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux à l'unanimité.

**Defferrard Francine** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Notre législation cantonale du droit de la construction connaît en substance trois sortes de permis: il y a le permis de construire, il y a le permis de construire accompagné d'un permis de démolir un bâtiment existant et il y a un permis de démolir une construction existante. Dans les deux premiers cas, dès la délivrance du permis, le bénéficiaire du permis peut entreprendre les travaux de démolition, respectivement de construction de son bâtiment, sous réserve d'une décision contraire du Tribunal cantonal qui restitue l'effet suspensif à un éventuel recours au Tribunal cantonal. Dans le troisième cas, il n'en est rien. Le bénéficiaire du permis de démolir doit attendre pendant ces 30 jours qui, selon les fêtes judiciaires – ce sont les périodes de Noël, de Pâques, estivales –, doit encore attendre 30 jours supplémentaires ou 16 jours supplémentaires pour commencer ses travaux ou, en cas de recours au TC, il faut qu'il n'y ait pas de décision d'octroi d'effet suspensif.

Si on regarde les réflexions qui ont été menées à l'époque, il s'agit pour le législateur de protéger les bâtiments qui sont justement protégés et d'éviter leur démolition durant ce délai, tant qu'on ne sait pas s'il y a un recours ou non. Pourquoi? Parce que dans ce cas-là, le canton de Fribourg, la DFAC, a un droit de recours au Tribunal cantonal. Mais qu'en est-il lorsqu'il n'y a pas de bâtiment protégé? Le canton ne peut pas faire recours. En plus, il n'y a pas d'opposition de voisin. Si tous les préavis sont favorables, il n'y aura plus de contestation possible devant le Tribunal cantonal dès la délivrance du permis de démolir. Donc, inutile d'attendre ces 30 jours, éventuellement prolongés de 30 jours supplémentaires en raison des fêtes judiciaires.

Vous l'avez compris, le groupe Le Centre soutiendra cette motion dans un souci de simplification des procédures.

**Raetzo Tina** (*VEA/GB, BR*). Je parle au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et je n'ai pas d'intérêts liés à cet objet.

Aujourd'hui, je vais soulever trois points concernant cette motion, et cela va dans le même sens que mes préopinants.

Actuellement les travaux de démolition ne peuvent pas commencer dès la délivrance du permis, mais seulement après un délai de recours de 30 jours. Dans la pratique, ce délai ralentit de nombreux projets alors que c'est une voie de droit qui, on l'a dit, est très peu utilisée. Cette modification de loi est donc, on peut le dire, pragmatique et elle simplifie les procédures. Nous espérons aussi que ce temps supplémentaire permettra peut-être de mieux trier les matériaux de démolition en vue de leur recyclage.

Deuxièmement, cette motion suit indirectement une logique de densification qui est essentielle dans une Suisse où le développement urbain est rapide. En effet, je préfère faciliter des procédures de démolition et de reconstruction plutôt que de soutenir des constructions sur des terrains vierges. Il est préférable de bâtir là où il y avait déjà des bâtiments.

Finalement, on pourrait s'inquiéter d'une telle motion concernant les bâtiments protégés, qui font partie de notre patrimoine, car il est crucial de laisser le temps aux services compétents de donner leur avis. Cependant, les motionnaires ont exclu les bâtiments protégés de leur proposition et ont mis en place des conditions garde-fous pour assurer un contrôle raisonnable.

Pour toutes ces raisons évoquées, une partie du groupe VERT·E·S et allié·e·s soutiendra cette motion, bien que le vote du groupe sera panaché sur cet objet.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts directs: aucun, si ce n'est que je suis conseiller communal à Romont. Je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Les motionnaires souhaitent plus de réactivité dans les cas de démolition. Ils ont clairement défini les types qui étaient concernés, c'est-à-dire pas d'opposition, services de l'Etat favorables et bâtiments non protégés. Pour le PS, cette modification légale ne doit pas constituer un précédent pour étendre les droits des constructeurs aux dépens des procédures normales et usuelles, notamment... [*exercice d'évacuation du bâtiment*]

J'ai été coupé pour la bonne cause; je pense qu'il est effectivement utile, de temps en temps, de faire ce type de répétition.

On parlait de démolition... Le fait que les motionnaires aient fixé un cadre précis signifie qu'il ne s'agit pas d'un précédent ou d'un premier pas vers un démantèlement de la protection des droits des voisins, des recourants ou de la protection du patrimoine. Le message indique que cet article avait été notamment nécessaire pour assurer la sécurité des droits en 2010 et je crois me souvenir de quelques exemples assez dommageables dans ce domaine à l'époque.

C'est pourquoi le groupe socialiste, dans les cas limités par les motionnaires et la réponse du Conseil d'Etat, approuvera cette motion.

**Dumas Jacques** (UDC/SVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune et donc, par la force des choses, forcément concerné par l'aménagement du territoire et tous ses mystères. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Je vais tâcher de ne pas répéter tout ce qui a été dit, mais j'aimerais quand même souligner ce qu'a dit mon collègue Jean-Daniel Wicht au sujet de la rapidité avec laquelle le Conseil d'Etat a traité cette motion, qui fait preuve de bons sens dans un domaine où ce bon sens semble parfois manquer. L'article 150 al. 3 de la LATeC sera complété d'une exception concernant le permis de démolir. Le cadre a été fixé, il est précis: aucune opposition durant l'enquête publique, l'objet ne doit pas être protégé, les services de l'Etat doivent avoir rendu un préavis positif. Selon la réponse du Conseil d'Etat, il semble que certaines Préfectures aient devancé la présente motion en autorisant des travaux avant le délai légal, aux risques et périls du propriétaire bien sûr.

Nous sommes bien conscients que le sujet des permis de démolir et construire est épineux et délicat. Nous savons aussi combien coûte un jour dans la construction si les entreprises sont arrêtées ou bloquées. Il subsistera toujours des exceptions et des cas spéciaux bien sûr. Cette motion prouve que cette loi a peut-être besoin d'un dépoussiérage ou plutôt, comme on dit de nos jours, d'une mise à jour.

Je vous propose de soutenir et d'accepter cette motion en suivant l'avis du Conseil d'Etat, ce que fera le groupe de l'Union démocratique du centre dans sa majorité.

**Hauswirth Urs** (PS/SP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Syndic von Düringen, Vorstandsmitglieds des Freiburger Gemeindeverbands und in diesen Funktionen von den Auswirkungen dieser Motion betroffen. Ich spreche im Namen des Gemeindeflubs des Grossen Rates.

Der Vorstand des Gemeindeflubs befürwortet den Antrag zur Beschleunigung der Verfahren. Die vorgeschlagenen Änderungen ermöglichen es, unmittelbar nach der Erteilung einer Abbruchbewilligung mit den Arbeiten zu beginne, sofern keine Einsprachen vorliegen und alle Gutachten positiv sind.

Diese Massnahme ist ein notwendiger Schritt, um die Baugenehmigungsverfahren zu verbessern und den Bedürfnissen der Gemeinden und der Bürger gerecht zu werden. Ich bitte Sie daher, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die Motion zu unterstützen.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.** Angesichts der Einhelligkeit, der Begeisterung über die Tatsache, dass wir ein Problem lösen, das im Wesentlichen praktisch schon gelöst ist dank der grosszügigen Rechtsauslegung der Oberamtmänner und der Oberamtfräu, bleibe ich bei meinem Kommentar so kurz wie die Frist, in der wir die Motion beantwortet haben, und freue mich, dass Sie einhellig den Staatsrat unterstützen.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 85 voix contre 2. Il y a 6 abstentions.

*Ont voté en faveur de la prise en considération:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary

Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 85.*

*Ont voté contre:*

Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP). *Total: 2.*

*Se sont abstenus:*

Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 6.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

## **Rapport 2024-DFIN-44**

### **Fonds et provisions ! Pour une meilleure vision d'ensemble (Rapport sur postulat 2023-GC-278)**

---

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**

Rapport/message: **10.12.2024 (BGC février 2024, p. 39)**

---

#### Discussion

**Glasson Benoît** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). En réponse au postulat demandant une certaine transparence sur les fonds et provisions, le Conseil d'Etat dit que l'ensemble des informations demandées figurent dans le fascicule produit chaque année dans le cadre de la présentation du budget et des comptes de l'Etat. L'analyse de la plupart des postes de bilan est assurée chaque année par la CFG. Les informations complémentaires sont régulièrement demandées au Conseil d'Etat et l'Inspection des finances exerce un contrôle approfondi et systématique des soldes des postes du bilan ainsi que le bien-fondé de chacun des fonds et provisions inscrits au bilan.

En résumé, ce que demande le postulat figure déjà dans les documents produits annuellement. Dans un souci d'amélioration et de compléments, le Conseil d'Etat propose de compléter la liste remise régulièrement à la CFG sur la base des comptes, y intégrant les informations complémentaires demandées par les postulants et en fournissant une vision dynamique des informations sur une période de cinq ans.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux remercie le Conseil d'Etat de cette amélioration et de la rédaction de ce rapport.

**Kolly Gabriel** (UDC/SVP, GR). Je m'exprime ici au nom du groupe de l'Union démocratique du centre sur le postulat de nos collègues François Ingold et Benoît Rey. Nous avons pris acte de la suite directe du postulat, somme toute assez courte. En gros, le Conseil d'Etat nous explique que tout se trouve dans les documents qui nous sont transmis. Il est cependant d'accord de simplifier les choses afin que nous trouvions les informations. Personnellement, je trouve sa réponse un peu limitée. Désormais, nous accorderons une attention particulière aux documents que le Conseil d'Etat nous transmettra lors des prochains comptes. Vu l'état des finances actuel, il me semble important que le législatif puisse, à un moment, retrouver l'état et l'évolution de ces fonds et de ces réserves.

Pour terminer, j'aimerais remercier le Conseil d'Etat d'avoir transmis une suite directe au postulat de Benoît Rey le dernier jour de son mandat.

**Levrat Marie** (PS/SP, GR). Je vous remercie de votre rapport. Il est en effet important que tout le monde soit au courant de l'évolution, de l'attribution et de l'affectation de la fortune de l'Etat. Il est intéressant de disposer d'un projet sur plusieurs années, que l'on devra suivre dans le cadre de la discussion sur le plan d'assainissement.

Le Conseil d'Etat nous annonce un plan d'assainissement. Selon nous, nous devons pouvoir discuter de cette fortune sans tabou. Dans cette situation, le Conseil d'Etat et la droite nous demandent de fonctionner sans tabou au niveau des fonds et des provisions. Personnellement, je pense que nous devons en faire de même au niveau des rentrées fiscales et des recettes fiscales. Le mandat qui a été déposé hier par la droite prouve l'extrême inverse. Les mêmes qui nous font la morale depuis six mois et qui nous demandent de faire des compromis et d'être sans tabou nous demandent de ne pas toucher aux rentrées fiscales. Cela est un énorme problème, d'autant plus que les mêmes qui nous font des théories depuis six mois viennent s'attaquer frontalement au personnel de l'Etat et aux subventions. Le mandat déposé hier par la droite veut s'assurer de la non-suppression des cadeaux fiscaux en faisant payer le prix de cette politique au personnel de l'Etat. Alors que l'on nous demande de ne faire un tabou de rien, le mandat déposé exige une réduction des subventions de plusieurs millions. Je m'adresse aux député-e-s qui me font face: où aimeriez-vous couper dans les subventions? Peut-être dans les subsides? Ou dans les subventions accordées aux centres de protection pour les femmes victimes de violence ou dans l'agriculture? Je ne sais pas. J'aimerais qu'à droite aussi, on soit sans tabou et que l'on dise sans tabou à la population fribourgeoise ce qu'on aimerait couper. J'espère également que le Conseil d'Etat, dans ce cadre-là et dans le cadre de la discussion sur le mandat, évoquera les fonds et les provisions. Je pense en effet que l'attribution et l'affectation de ces provisions doivent être abordées puisqu'il s'agit de la fortune de l'Etat. Je vous remercie donc de tenir compte de tous ces éléments. J'espère recevoir une réponse de la droite.

**Rey Benoît** (*VEA/GB, FV*). Mon collègue François Ingold et moi-même avons demandé un tableau compréhensible qui illustre l'utilisation des fonds. Le Conseil d'Etat nous a donné une réponse directe et je l'en remercie.

Comme le dit le Conseil d'Etat, il est vrai que nous disposons déjà, du moins à la Commission des finances et de gestion, de nombreux documents qui nous permettent de consulter cet état des fonds. Par contre, nous n'avions pas une vision simple, claire et évolutive de ces fonds. Or, lorsque nous discutons d'attribution de fonds ou de renflouement de certains fonds ou de prélèvements dans ces fonds, il est nécessaire d'en avoir une vision globale. Nous avons eu une discussion assez intense au sein de la CFG au sujet de la loi sur les finances de l'Etat et la possibilité de travailler avec cette loi. Nous avons comparé notre canton à d'autres cantons. La question était de savoir comment ces cantons pouvaient travailler de manière anticonjoncturelle en dépensant plus les années difficiles et en économisant plus d'autres années. Nous avons essayé de cerner les possibilités concrètes. A de nombreuses reprises, le Conseil d'Etat nous a dit que les fonds attribués au canton de Fribourg – et je rappelle que c'est une partie énorme de toute la fortune du canton – pouvaient faire office de masse conjoncturelle. Cela nous permet effectivement d'aller puiser dans un fonds si nécessaire puis de le renflouer. Nous avons vécu cela avec les versements de la Banque nationale. Il est par contre important que le Grand Conseil puisse avoir cette vision longitudinale et puisse s'en inspirer pour faire des propositions. Le problème que nous avons jusqu'à présent est le suivant: l'apanage d'alimenter ces fonds ou d'y puiser est celui du Conseil d'Etat. Prenons un exemple: lors d'un des derniers exercices financiers où nous avons eu les résultats des comptes, le Conseil d'Etat a présenté un budget bénéficiaire de 500 000 francs – le Grand Conseil en a par ailleurs pris connaissance en premier lieu par la presse. Mais, dans les comptes, on voit qu'avant ce décompte final à 500 000 francs, le Conseil d'Etat a réparti 192 millions dans différents fonds et provisions. Loin de moi l'idée de dire que ce n'était pas une bonne idée. Par contre, le fait que le Parlement, responsable du vote final du budget et des comptes, n'ait pas la possibilité de donner son avis à ce sujet-là nous posait problème.

A ce jour, nous disposons d'un instrument – j'en remercie le Conseil d'Etat, ainsi que de sa réponse directe – qui nous permet de soumettre des propositions concrètes. Dans la loi sur les finances de l'Etat, cet instrument devra encore être complété par un certain nombre de motions ou d'interventions qui donnent pouvoir au Grand Conseil de suggérer et d'ouvrir la discussion avec le Conseil d'Etat. C'est avec ces considérations que je remercie encore le Conseil d'Etat.

**Beaud Catherine** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Hormis le fait que je sois membre de la Commission des finances et de gestion et donc régulièrement impliquée dans la lecture des comptes et du budget de l'Etat, je n'ai pas de lien particulier avec ce sujet. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

Mon intervention sur ce rapport sera malheureusement aussi pauvre que le rapport en soi puisqu'il ne tient que sur deux pages. Bien qu'il me semble que les postulants soient contents de la réponse du Conseil d'Etat, ce rapport m'a interpellé sur plusieurs aspects, notamment sur son incohérence entre son début et sa fin. En effet, la première partie du rapport nous rappelle que l'ensemble des informations figure dans le fascicule produit annuellement, conformément à l'ordonnance en la matière. Toutefois, dans sa conclusion, le rapport nous apprend que le Conseil d'Etat propose tout de même de compléter la liste remise à la CFG dans le cadre des comptes en y intégrant dorénavant les informations demandées et en fournissant une vision dynamique des informations sur cinq ans. Bref, un rapport léger dont le groupe Le Centre prend acte. Ce dernier veillera à la bonne application de la suite directe qui lui est promise.

**Bortoluzzi Flavio** (*UDC/SVP, LA*). Sie haben es bereits gesagt, es gab einigen Unmut bei der Wortmeldung von Kollegin Levrat, da sie sich nicht zu diesem Thema äusserte, sondern nur zum Mandat, das gestern beraten wurde und das hier nicht

Thema ist. Ich bedanke mich für die Korrektur, ansonsten sie eine dringliche Debatte hätte anregen können und dann hätten wir es diskutieren können.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** Le Conseil d'Etat vous présente un rapport, que l'on peut qualifier de léger, mais il ne faut pas forcément quinze pages pour dire ce qui est important. Un document peut être court et pertinent.

Par le biais de ce rapport, vous pouvez constater que nous renforçons, avec la proposition d'acceptation du postulat, la transparence et la connaissance des mouvements, des fonds et des provisions. Si vous cliquez sur le lien qui vous amène à ce nouveau tableau des fonds et des provisions sur cinq ans et que vous consultez en parallèle le fascicule des comptes de l'Etat 2023 – ce dernier est sorti – et que vous allez regarder aux pages relatives au bilan et aux annexes – d'ailleurs la Commission des finances et de gestion consacre une séance supplémentaire à l'analyse de ces rubriques – vous retrouvez, à la page 318, dans les passifs – capitaux de tiers – passifs de régulation – des intitulés Provisions à court terme. Pour les engagements à long terme, vous avez la rubrique Provisions pour cautionnement et garantie, Provisions du compte des investissements, Provisions à long terme. Dans le capital propre, vous avez Financements spéciaux, Fonds et réserves. Si vous parcourez ces pages, vous quittez la 318 pour aller à la 326, vous avez l'entièreté des fonds dans le capital propre. Vous avez la situation au début de l'année et la situation à la fin de l'année, ce que nous avons pris et ce qui nous avons mis. Les annexes contiennent tous ces éléments, mais il faut un peu jongler et zigzaguer dans ces pages pour les trouver.

Pour les provisions, vous pouvez vous référer à la page 330. Une page entière de listes de provisions détaillées comporte toutes les indications de ce que nous y avons pris et mis. Le postulat nous demandait plus de transparence et le document que nous remettons de manière actualisée et dynamique permet de rassembler ces informations sur cinq ans. Oui, vous trouvez toutes ces informations. Il vous suffit de prendre les fascicules année après année. Ce tableau facilite la vision et la compréhension. Il le fait d'entrée de cause et vous permet de voir l'évolution sur cinq ans avec ce qui est pris et mis au niveau des provisions, des fonds, des préfinancements, des réserves, etc. C'est donc une facilitation. Cela nous a semblé être une bonne idée et un juste équilibre entre le travail administratif supplémentaire – il faut le faire – et le gain d'information et de transparence pour le Grand Conseil que constitue la synthèse présentée dans ce tableau. Ce n'est pas contradictoire, mais complémentaire. Cela permet aux député-e-s de se rendre compte des mouvements de manière plus synthétique et plus aisée.

Quant aux remarques qui ont été émises sur le mandat déposé la veille, je rappelle que nous viendrons en consultation entre la mi-avril et la mi-juin avec le message sur le projet d'assainissement. Vous aurez alors tout loisir de vous défouler à cette occasion.

Enfin, pour répondre à M. le Député Rey, les opérations de clôture comportent précisément l'alimentation des fonds, mais ce n'est pas une dépense. Simplement, on organise les opérations de clôture comme il se doit. Ce n'est pas un apanage de l'Etat, mais le budget qui vous est soumis, où l'on a la décision de dépenses, aussi pour ces montants-là. Dans les comptes, ils vous sont présentés ainsi. Le Conseil d'Etat fait son travail et ne cache rien au Grand Conseil. C'est son rôle de boucler les comptes de cette manière, le Grand Conseil étant lui, avec l'acceptation du budget, l'autorité qui décide de toutes les dépenses et des recettes telles qu'elles sont, année après année, décidées.

Je vais m'arrêter là. Permettez-moi néanmoins un petit clin d'œil à M. le Député Benoît Rey. Nous n'avons pas toujours été d'accord. Heureusement, nous finissons bien puisqu'on vous donne raison. Nous avons quand même quelques points communs: nous sommes les deux membres d'un parti qui avait un C dans le titre, en tous cas pendant un certain temps. Nous sommes également les doyens d'une fonction politique. Cela ne dit bien sûr rien de ma carrière personnelle.

Permettez-moi de te tutoyer. J'ai énormément apprécié ta verve, ton éloquence, la pertinence de tes arguments, l'analyse faite avant de venir en plenum, de proposer des amendements, des postulats ou des motions, ta bonhomie combative, Merci à toi. J'aurai certainement le plaisir de te retrouver à d'autres occasions. La vie continue.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## **Prise de congé de M. le Député Benoît Rey**

**Présidente du Grand Conseil.** M. le Député, cher Benoît,

Votre engagement au sein de notre parlement depuis 1996 et votre détermination ont été une source d'inspiration pour nous toutes et tous. Vous avez toujours défendu les intérêts des plus fragiles, évoquant la diversité et l'inclusion bien avant que ces termes ne fassent partie de notre quotidien. Avec une énergie inépuisable et une intégrité sans faille! Vous avez le combat social chevillé au corps. Votre capacité à écouter, à comprendre et à agir en faveur de ceux que vous représentez a fait de vous un député remarquable et respecté.

Nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude pour tout ce que vous avez accompli. Votre travail acharné au sein de multiples et multiples et multiples commissions, au sein du Bureau, durant toutes ces années, et vos efforts constants ont apporté des changements positifs et durables dans notre société. Vous avez fait preuve de ténacité, de courage et de conviction.

Même si parfois, selon vous, notre politique manque un peu de culot, vous avez gardé votre verve et votre audace! Votre voix grave et parfois malicieuse nous manquera. Au Grand Conseil, vos paroles raisonnaient, portant haut les valeurs que vous incarnez. Avec notre reconnaissance, nous vous adressons ces quelques mots, bien que simples et modestes pour un député de votre envergure.

Votre départ marque la fin d'une époque, et pas simplement celle du costume velours côtelé. Vous laissez derrière vous une empreinte marquante et un exemple à suivre: la spontanéité dans le débat, la simplicité dans les échanges et la rigueur dans l'argumentation.

Nous vous souhaitons le meilleur dans vos projets futurs et espérons que vous continuerez à inspirer et à guider ceux et celles qui vous entourent.

Désormais, nous devons nous passer de votre présence. Simplement MERCI.

Ah! Non! C'est un peu court, de conclure ainsi!

Cher Benoît, nous pourrions te dire bien des choses en somme, en variant le ton, peut-être avec une petite tirade, peut-être celle de la moustache, parce que ta moustache symbolise parfaitement ta sagesse et ta bravoure. Elle nous rappelle tes combats et tes atours. Ta moustache imposante est le reflet de ton âme combattante.

Pour Fribourg, tu as œuvré sans relâche et ton départ laisse un vide, une tache.

Aussi, je pourrais te dire d'un ton:

Amical: "Mais il faut bien partir, cher Benoît, et sans rancune. Vous avez servi avec cœur, et c'est une fortune!"

Agressif: "Quoi Benoît! Tu nous laisses tomber? Un tel affront jamais ne sera pardonné!"

Politique: "Vas-y mon ami, mène la grande vie! Nous saurons bien, sans toi, poursuivre la partie."

Dramatique: "Le parlement fribourgeois perd son guide, son mentor, sa corne dans la brume. Merci pour ces nombreuses années durant lesquelles rien n'a résisté à ta belle plume."

Descriptif: "C'est un député qui, avec passion, a défendu nos droits, avec peu de concessions."

Curieux: "Pourquoi donc ce départ? Est-ce une nouvelle mission? Ou bien un repos bien mérité, après tant d'action? Benoît, la moustache revient à la mode; dès lors aucun risque de paraître sans façon."

Gracieux: "Vous partez, cher Benoît, mais votre trace reste gravée dans nos cœurs, et cela nous enlace."

Infatigable: "Votre parti peut toujours compter sur vous, quel prestige et sans courroux."

Triste: "Ah! Nous perdons un homme de valeur, qui a su, avec brio, défendre notre honneur."

Respectueux: "M. le Député, votre départ est une perte, mais votre héritage, lui, restera toujours alerte."

Élegant: "Toujours tiré à quatre épingles, en costume ou en gilet, vous avez su marier style et substance. Mais qui reprendra, à sa garde-robe, le camaïeu bordeaux? Votre élégance extérieure n'avait d'égale que celle de vos idéaux."

Elogieux: "Moi, Monsieur, si j'avais une telle fonction, je ne parterais pas sans une grande ovation!"

Ainsi nous te saluons et ensemble, debout, nous t'applaudissons. *[applaudissements]*

**Rey Benoît** (VEA/GB, FV). Je vous remercie, M<sup>me</sup> la Présidente, pour ces mots, ces qualificatifs, la manière que vous avez eu de décrire l'action que j'ai eu la chance d'exercer durant vingt-huit ans dans ce Parlement.

Vingt-huit ans peuvent vous paraître une éternité. J'aime dire, en plaisantant, que je suis le dernier député du dernier millénaire. J'ai parfois l'impression que c'était hier. Ces vingt-huit ans ont passé extrêmement vite. Pourtant, deux ou trois événements parsèment mon parcours. Ils nous font prendre conscience que cela fait un moment que nous sommes là et qu'on devient petit à petit un vieux. Notamment, et cela est malheureusement la réalité de la vie, lors du décès de collègues que j'ai beaucoup appréciés pendant ces vingt-huit ans. Le fait de siéger avec les enfants de députés avec lesquels j'ai déjà siégé, ou avec les enfants de conseillers d'Etat, m'a également foutu un coup de vieux. Mais ce qui m'a foutu le plus grand coup de vieux, c'est de me rendre compte, au début de la législature, qu'il y avait trois députés dans cette salle qui n'étaient pas nés alors que j'étais déjà député. A cette occasion-là, je me suis dit que les choses avaient changé et que c'était le moment de me poser certaines questions.



Il y a eu beaucoup de changements durant ces vingt-huit ans. Le Grand Conseil a énormément évolué. Il y a eu des modifications de fonctionnement, notamment l'introduction du vote électronique. Vous connaissez tous le confort de nos bancs... A l'époque, ils n'étaient pas plus confortables, mais quand on votait une loi et qu'il y avait cinq ou six amendements sur chaque article, on se levait et on s'asseyait sans cesse, ce qui était assez bon pour la musculature. Le vote électronique nous a apporté beaucoup de confort, mais aussi certaines certitudes. Je crains en effet que quand on recomptait, ou quand les scrutateurs – ils ne sont pas là, mais je ne voulais pas critiquer – recomptaient deux fois de suite un vote, le résultat fût à chaque fois différent. Peu importe, on arrivait toujours à se rencontrer. Le Parlement sans papier nous a également apporté beaucoup de confort dans la manière de travailler. Avant, les membres de la Commission des finances et de gestion avaient presque besoin d'un porteur pour venir dans la salle du Grand Conseil avec les 1400 pages de budget ou de comptes, réparties en classeur. Le Parlement sans papier nous permet de travailler d'une manière moderne en allant rechercher ce que l'on veut dans les bulletins du Grand Conseil. C'est super! Il y a peut-être un inconvénient à cette informatisation: nous avons tous notre laptop devant les yeux et certaines fois, durant certains débats, le laptop prend une place plus importante que prenaient les quatre cabines téléphoniques utilisées à l'époque... Il est vrai que la vie professionnelle interfère davantage dans l'activité du Parlement qu'elle ne le faisait avant.

En tant que député, j'ai eu bien des dadas pendant ces différentes périodes: tout ce qui touche au social, vous l'avez relevé – les PC familles, les proches-aidants, la LASoc, etc. –, mais aussi toutes les collaborations intercantionales. J'ai beaucoup aimé travailler avec des collègues d'autres cantons. On apprenait beaucoup par ce biais.

Beaucoup d'anecdotes ont ponctué cette période. Mais je ne vais pas vous bassiner trop longtemps avec ces récits. En parlant de changements, l'un m'est revenu à l'esprit. Je le trouve assez drôle: quand j'ai commencé, il n'était pas interdit de fumer pendant les séances de commissions. J'ai eu la chance d'être membre de la Commission de justice pendant les six ou sept premières années de ma députation au Grand Conseil. Malheureusement, c'était plus une commission de fumeurs que de justice. Le cher Hartmann fumait cigarette sur cigarette, allumant la deuxième avec la première. Louis-Marc Perroud faisait de même avec des cigares, ainsi qu'un autre député du Lac dont je ne me rappelle plus le nom. Ma pipe était allumée d'un bout à l'autre de la séance. Une fois que nous accueillions le président du Tribunal cantonal, M. Pierre Kaeser, celui-ci a ouvert la porte, a essayé de voir s'il y avait quelqu'un à l'intérieur puis a dit: "Cela est inacceptable!" Il est ensuite parti. Je pense à la seule non-fumeuse de cette commission, maman d'un député actuel, Claire Peiry-Kolly. Elle devait avaler la fumée des autres pendant des heures.

La présidence du Grand Conseil – réjouissez-vous M<sup>me</sup> la Présidente! – m'a fait vivre des moments extraordinaires. La rencontre de la population fribourgeoise est un moment très riche. Cela nous permet de découvrir notre canton d'une manière incroyable.

Mais il y a aussi des petits moments de solitude au Grand Conseil... Ce sera ma dernière anecdote. Nous étions invités deux jours à Glaris pour aller visiter la Landsgemeinde. Le séjour a mal débuté. Dans le train Fribourg-Zurich, nous nous sommes rendu compte que la personne responsable d'amener les cadeaux les avait oubliés. Nous avons alors sprinté à travers la gare de Fribourg pour trouver du chocolat Villars qu'on échangera par la suite avec du Läderach. Le soir, nous étions accueillis par le président à Glaris. Cette année, la présidente du Grand Conseil était Kathy Thalmann, absente ce soir-là car elle était allée à une soirée des Grenadiers je crois. A Glaris, je ne m'étais pas renseigné sur la manière dont cela fonctionnait et je me suis entendu dire "Herr zweite Vizepräsident, Sie haben jetzt das Wort." J'ai eu un certain moment de solitude.

J'ai eu d'autres moments que je pourrais presque qualifier de plénitude, notamment lors de la sortie du Grand Conseil alors que j'étais président. Le Secrétariat du Grand Conseil – que je profite de remercier au passage – et moi-même avons organisé la sortie ainsi que le repas sous le viaduc de Grandfey. Symboliquement, c'était très fort mit unseren Kollegen von dem Sensebezirk et les gens de la ville. Ce moment de convivialité m'a beaucoup marqué.

Pour être plus sérieux, je suis convaincu de la nécessité du dialogue au sein de ce Grand Conseil: pouvoir échanger, pouvoir se contester, pouvoir, comme l'a vu hier, avoir quelques interactions assez fortes entre députés. De ce dialogue naît la possibilité d'aller plus loin et de mettre quelque chose sur pied. On m'a demandé quelle était ma plus grande réussite en tant que député. J'étais un peu embêté pour répondre. J'ai mentionné la création de la Commission des affaires extérieures, les PC familles, etc. Puis je me suis dit que la réussite d'un député se caractérise par l'obtention d'une majorité des voix. Cela est une chance. Cela me semble l'élément le plus important. Un député n'a que sa capacité de convaincre, de faire avancer le dialogue. Je suis persuadé que le dialogue est la seule solution pour maintenir et vivre la démocratie, pour éviter les polarisations qui règnent dans certains pays. C'est en échangeant des idées avec des personnes avec lesquelles on n'est pas d'accord qu'on progresse. Le slogan de mon année présidentielle était "Richesse de la diversité". Je trouve toujours que cela est le plus important. Bon vent pour la suite de la richesse de la diversité! Ce Grand Conseil a évolué. Il va continuer à évoluer, mais le dialogue doit être maintenu. C'est ce qui compte pour ce Grand Conseil.

Je ne pars pas complètement, car j'ai eu l'honneur d'avoir une image de moi en la personne de Berthold IV avec sa moustache. J'ai donc une certaine pérennité de vitrail. Merci à tous! [*applaudissements*]

---

### **Election (autre) 2025-GC-26**

#### **Un-e secrétaire général-e du Grand Conseil, en remplacement de Mireille Hayoz**

---

Scrutin uninominal

##### **Premier tour**

Bulletins distribués: 99; rentrés: 99; blancs: 0; nuls: 1; valables: 98; majorité absolue: 50.

Ont obtenu des voix MM. et M<sup>me</sup> Frédéric Oberson (36), Alain Renevey (30), Patrick Pugin (16), Nathalie Defferrard (14) et Michael Vogt (1).

##### **Deuxième tour**

Bulletins distribués: 102; rentrés: 102; blancs: 0; nuls: 1; valables: 101; majorité absolue: 51.

Ont obtenu des voix MM. et M<sup>me</sup> Frédéric Oberson (44), Alain Renevey (34), Patrick Pugin (17), Nathalie Defferrard (5) et Michael Vogt (1).

##### **Troisième tour**

Bulletins distribués: 100; rentrés: 100; blancs: 1; nuls: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Ont obtenu des voix MM. et M<sup>me</sup> Frédéric Oberson (42), Alain Renevey (38), Patrick Pugin (17), Nathalie Defferrard (1) et Michael Vogt (1).

##### **Quatrième tour**

Bulletins distribués: 100; rentrés: 99; blancs: 0; nuls: 1; valables: 98; majorité absolue: 50.

Ont obtenu des voix MM. Frédéric Oberson (41), Alain Renevey (39) et Patrick Pugin (18).

##### **Cinquième tour**

Bulletins distribués: 99; rentrés: 99; blancs: 1; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élu M. *Frédéric Oberson*, par 52 voix.

A obtenu des voix M. Alain Renevey (46).

---

### **Election (autre) 2024-GC-322**

#### **Un membre suppléant de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Julien Vuilleumier**

---

Bulletins distribués: 99; rentrés: 98; blancs: 0; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Urs Perler*, par 93 voix.

Ont obtenu des voix M<sup>mes</sup> Sophie Tritten (2), Daphné Roulin (2) et M. Bernard Bapst (1).

---

**Election (autre) 2025-GC-1**  
**Un membre du Conseil de la magistrature, en remplacement de Mme Alessia Chocomeli**  
**(Ministère public)**

---

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 13; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Fabien Gasser*, par 85 voix.

---

**Divers 2013-GC-41**  
**Clôture de la session**

---

> La séance est levée à 10 h 55.

*La Présidente:*

**Françoise SAVOY**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Patrick PUGIN**, *secrétaire parlementaire*